

PROCES VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du

25 novembre 2019

Ouverture de la séance à 18h

14 présents : le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Personnels enseignants

Mme Lelièvre ouvre la séance avec 14 membres présents. Une rectification est apportée au dernier PV : la sortie organisée à Ste Suzanne concerne les classes de 5.2 et 5.4 et non pas 5.3 comme indiqué par erreur. Ainsi modifié, le PV est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS FINANCIERES

A/ VOYAGE A NANTES

Le projet à Nantes est soumis à nouveau au vote, en effet les devis effectués en juillet n'ont pas pu être honorés par les prestataires. Mme BRECHE-COLOMBE explique qu'en effet les transporteurs ne posent pas une option de réservation sur les dates demandées. Il a donc fallu trouver un autre transporteur qui est plus onéreux vu les dates demandées.

Les parents d'élèves demandent si un transport en train n'aurait pas été moins cher. Mme la gestionnaire répond que le car est nécessaire pour tous les déplacements pendant le séjour.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité le financement du voyage facultatif à Nantes tel que présenté et autorise le collège à percevoir des familles une participation volontaire de 125€.

B/BUDGET PREVISIONNEL 2020

Madame la Gestionnaire présente le budget prévisionnel 2020.

Elle explique qu'un budget est monté à partir de ressources fléchées et non fléchées. La dotation de fonctionnement est de 73646€ pour l'année 2020 soit -1126€ par rapport à 2019 cependant elle reste plus important que 2018 +43€. Les ressources fléchées sont affectées à une seule dépense tel que la ligne pour les manuels scolaires, les droits de reprographie et les installations sportives...

Elle explique également que le service restauration est construit en prélude du service général. Madame la Gestionnaire donne le nombre de demi-pensionnaire.

La contribution du SRH vers le service Général (20% des DP et commensaux représentent cette année 35641.33€)

Le service VE et un calcul du nombre de repas pris par les élèves boursiers (un réajustement se fait en fin d'année par rapport au remise d'ordre effectués pour les nouveaux élèves boursiers sur la période septembre –décembre (compensation de 0.65centimes d'euros par repas pris).

Le service SBN concerne les bourses nationales :

Nous avons pour le moment 137 élèves boursiers, le collège fait office de boites aux lettres entre les familles et l'Etat et un réajustement se fait également en fin d'année.

Mme la Gestionnaire ajoute que pour les dépenses, elles sont quasi-identiques à l'année précédente.

Les crédits enseignants sont reconduits

La ligne maintenance et contrat sur le domaine ALO concerne la société SPIE pour la surveillance de l'Etablissement.

Concernant le service SRH la ligne Contrat concerne :

- ✓ La vidange du bac à graisse 2fois/an
- ✓ Nettoyage des hottes -buées grasse 1fois/an
- ✓ Analyses bactériologiques tous les mois.

M. Fédèle parent d'élève interroge le Conseil d'administration sur le coût important de la location des installations sportives au vu de l'Etat du bâtiment. Mme Lelièvre lui répond que les coûts sont fixés par la ville du Mans et que l'établissement ne sert que d'intermédiaire entre le département et la ville.

Mme Leproust demande pourquoi la ligne des manuels scolaires n'est que de 100€.

Madame la Gestionnaire répond qu'il ne s'agit pour le moment que d'une d'ouverture de ligne, la notification de subvention de l'Etat n'étant faite qu'en avril.

Madame Lelièvre, chef d'Etablissement demande l'explication de la disparition de la ligne de dotation d'entretien.

Mme La Gestionnaire répond que la dotation d'entretien 0.40€ le M2 n'a plus lieu d'être car l'établissement est en régie départementale et les travaux attendant à l'établissement sont pris en charge par celle-ci.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2020.

C/ DBM pour info

Mme la Gestionnaire présente la DBM pour info n°9 concernant la subvention complémentaire exceptionnelle de 1167.58€ de l'Etat pour les fonds sociaux.

QUESTIONS PEDAGOGIQUES

1 — CESC

Monsieur le Principal- Adjoint fait une présentation des différentes actions organisées dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)-voir annexe. Il précise que le collège est parti prenante du CESC mutualisé regroupant les collèges Ambroise Paré, La Madeleine et le Vieux Colombier : cette mutualisation permet de financer des actions coûteuses (conférence à destination des élèves et des parents sur les usages d'internet, intervention d'une comédienne sur les incivilités et les relations entre élèves).

Les membres du CESC, réunis ce jour en réunion, ont réfléchi aux actions proposées et parfois à leur pertinence : l'intervention de la Ligue contre le cancer n'est pas reconduite pour envisager une intervention sur les addictions plus globalement (tabac, alcool, jeux vidéos...). Cela permettrait de relier ces actions mises en œuvre sur les compétences psycho- sociales.

M Le Principal-Adjoint évoque enfin les soirées parentalité proposées par le Café de la Famille : une soirée a eu lieu le 14 novembre, qui a rencontré un fort succès avec 30 parents présents. Une autre soirée est programmée : les propositions des parents sur le choix du thème sont attendues.

2 – Contrat de Ville

Mme La Principale explique que le collège étant situé géographiquement sur le territoire d'une zone urbaine sensible, une demande de subvention est déposée chaque année pour subventionner un projet autour de l'accès à la culture et la prévention : « aider les élèves à grandir en confiance à travers des actions culturelles et de prévention ».

Elle cite les ateliers financés dans ce cadre : La bande- dessinée et le cirque, ainsi que l'intervention de la ludothèque une fois par mois, et l'atelier théâtre en fin d'après- midi. Elle précise que le projet évolue d'année en année et que l'on cherche à mettre les ateliers en lien avec les enseignements : l'intervenant BD voit des classes de 3^{ème} autour du dessin de presse et de l'esprit critique. L'intervenant cirque rencontre les classes de 4^{ème} pendant le cycle arts du cirque, pour travailler avec eux la scénographie et l'entrée en scène.

Le contrat de ville permet également de financer les actions du CESC évoquées plus haut, et notamment l'intervention de la comédienne sur les incivilités et la conférence sur les usages d'internet.

2 – Programme d'activités de l'Association Sportive

Mme La Principale informe le Conseil d'Administration des activités proposées par l'Association Sportive du collège pour cette année scolaire 2019-2020.

Elle commence par le séjour d'activités de plein air, organisé du 8 au 12 juin 2020 à Larmor-Plage pour les licenciés de la 5^{ème} à la 3^{ème}. La priorité est donnée aux élèves qui ne sont pas concernés par un projet de séjour pour leur classe. Les élèves pratiqueront des activités nautiques (plongée, paddle, kayak de randonnée...).

Le district organise en mai 2020 un raid pour réunir l'ensemble des élèves des 3 collèges sur un temps festif.

Des rencontres départementales de sports collectifs sont organisées en février- mars si les équipes se qualifient.

Au 1^{er} trimestre, les élèves ont bénéficié d'une rencontre multisport avec l'ensemble du district, pour faire connaissance, ainsi que du cross départemental au Bois de l'Epau, temps fort de l'UNSS 72.

Les élèves de l'AS se retrouvent le midi (lundi, mardi ou vendredi) pour pratiquer le futsal, le basket ou le badminton et le mercredi après- midi pour la gymnastique ou du multisport.

QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des enseignants demandent s'il serait possible de changer les canapés de la salle des professeurs. Le budget venant d'être voté il est demandé aux enseignants de faire des propositions chiffrées et l'on verra ce qu'il est possible de faire.

Un point est fait sur « silence, on lit » : certains enseignants ont fait remonter des difficultés pour que tous aient un livre. Cette situation est très variable d'une classe à l'autre. Des caisses ont été mises dans toutes les classes avec des livres pour pallier à cette difficulté.

L'objectif visé est le plaisir de livre. On ressent également une sortie en récréation dans un calme plus grand et un silence dans l'ensemble de l'établissement qui est très agréable. Un point sera fait en février, le temps que l'habitude soit véritablement prise. En fin d'année des améliorations pourront être apportées si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Signature du Président de séance

signature du Secrétaire de séance